



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-736 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT À L'ACHAT ET À L'UTILISATION DE PRODUITS D'HYGIÈNE PERSONNELLE LAVABLES ET RÉUTILISABLES

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 4 février 2025, le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Shefford a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 2025-736 établissant un programme d'encouragement à l'achat et à l'utilisation de produits d'hygiène personnelle lavables et réutilisables ».

Le Règlement numéro 2025-736 établit un programme d'aide financière pour soutenir, conditionnellement au respect des conditions qu'il prévoit, l'achat des produits d'hygiène personnel lavables et réutilisables qui suivent : couches pour enfants, serviettes hygiéniques, culottes menstruelles, coupes menstruelles et couches pour adultes. Ce programme intègre de plus celui pour l'achat de couches lavables et réutilisables pour enfants qui avait été constitué par la résolution numéro 06-04-64.

Le règlement numéro 2025-736 est entré en vigueur le jour de sa publication, soit le 5 février 2025.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en s'adressant au bureau municipal du Canton de Shefford situé au 245, chemin Picard, à Shefford, pendant les heures d'ouverture de bureau.

Fait à Shefford, le 5 février 2025.

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)
James L. Lacroix

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je certifie avoir publié l'avis public ci-contre, pour le directeur général et greffier-trésorier, conformément au *Règlement numéro 2023-718 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Municipalité du Canton de Shefford*, le 5 février 2025, sur le site Internet de la Municipalité ainsi que sur le babillard d'affichage de la Mairie au 245 chemin Picard, à Shefford.

En foi de quoi, j'ai fait ce certificat le 5 février 2025.



Nancy Meese



AVIS PUBLIC

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL – OCTOBRE 2025

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire du 4 février 2025, le conseil municipal a adopté la résolution 2025-02-036 modifiant le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal afin de se conformer à l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. En effet, en raison des élections générales municipales qui auront lieu le 2 novembre 2025, le conseil ne peut siéger dans les 30 jours précédant le jour du scrutin.

Par conséquent, le calendrier des séances ordinaires est modifié de la façon suivante :

- La séance ordinaire qui était initialement prévue pour le mardi 7 octobre 2025, à 19h00, est devancée et aura lieu le mercredi 1^{er} octobre 2025, à 19h00.

Fait à Shefford, le 5 février 2025.

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je certifie avoir publié l'avis public ci-contre, pour le directeur général et greffier-trésorier, conformément au *Règlement numéro 2023-718 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Municipalité du Canton de Shefford*, le 5 février 2025, sur le site Internet de la Municipalité ainsi que sur le babillard d'affichage de la Mairie au 245 chemin Picard, à Shefford.

En foi de quoi, j'ai fait ce certificat le 5 février 2025.



Nancy Meese